



ASSOCIATION LA FARIO PRADELLOISE

RÈGLEMENTATION DE L'EXERCICE DE PÊCHE SUR LE PLAN D'EAU COMMUNAL DE PRADELLES CABARDÈS

ARTICLE 1 : Ouverture

- Ouverture de la pêche le 2^{ème} samedi du mois de mars
- Fermeture de la pêche le 3^{ème} dimanche de septembre
- Jusqu'au 30 juin, pêche ouverte le mercredi, samedi, dimanche et jours fériés
- à partir du 1^{er} juillet, pêche ouverte tous les jours
- Le permis de pêche fédéral n'est pas obligatoire
- Lâchers de truites les 1^{er} samedis de mars à juin
- La pêche est ouverte : de 7h du matin jusqu'au coucher du soleil pour mars/avril
de 6h du matin jusqu'au coucher du soleil de mai à septembre

ARTICLE 2 : Prises et Appâts

- Deux lignes autorisées pour truites, goujons et vairons
- Prises limitées à 7 truites par jour
- Toute prise supplémentaire est passible d'une amende avec exclusion du lac
- Asticots et amorçage interdits
- Interdiction de pénétrer dans l'eau
- Interdiction de s'installer ou préparer la veille des jours de pêche
- Appâts autorisés : mouches, teigne, vers, sauterelles

ARTICLE 3 : Tarifs

- Carte à l'année pour les habitants de Pradelles-Cabardès : 50€
- Carte à l'année hors habitants de Pradelles-Cabardès : 70€
- Carte à la journée : 10€
- Week-end après lâchers : 30€
- Journée après lâchers : 20€
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'une personne possédant une carte. Dans la limite de 2 cannes et de 7 prises.

POINTS DE VENTE DES CARTES :

M. Patrick PEYREFITTE : 06.84.96.94.89

Gîte le Tulipier : 06.61.04.94.77

La Fario Pradelloise est une association loi de 1901.

**Nous comptons sur le civisme de chacun et nous vous remercions de respecter
la faune et la flore environnante du lac Birotos.**

Merci et bonne pêche !